

AFFAIRE N° 27 - Affaire Dame TECHER C/Commune de Saint-Denis -
Acceptation du désistement d'instance de la requérante.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du Conseil Municipal n° 43 du 15 avril 1983, vous m'avez autorisé à agir dans l'instance Dame TECHER C/Commune de Saint-Denis (recours 252/83 du 2 février 1983 en annulation de l'arrêté municipal de fermeture d'un établissement recevant du public n° 616 du 2 décembre 1982).

Par note d'instruction en date du 28 avril 1983, le Tribunal Administratif m'a fait savoir que la requérante s'était désistée de son action et m'a invité, selon la procédure normale, sous quinze jours, à faire parvenir mon acceptation du désistement de Madame TECHER.

Compte tenu du délai très court imparti, par lettre du 10 mai 1982, j'ai notifié à la juridiction administrative mon acceptation de désistement.

Je vous demande, par la présente, de valider cette action engagée vu l'urgence.

Je mets cette affaire aux voix.

- M. Marcel HOARAU lit l'avis des commissions -
"Affaires Générales : Favorable."

ADOPTE A L'UNANIMITE

Reçu à la Préfecture
le 05/04/1983